



Chronologie du traitement des demandes au programme FAFC

1. Inscription au système [BixImpact](#)
2. Téléchargement de [plan de rotation des pâturages](#).
3. Téléchargement du [la fiche d'inscription dûment remplis](#)
4. Soumettre la demande

Révision du projet par le comité (tous les mercredis). Acceptation, ou demande d'informations supplémentaires dans les jours suivants l'évaluation par le comité.

Lorsque la demande est acceptée, envoi via courriel par le CFGA d'un contrat stipulant les tenant et aboutissants de l'entente de financement. Ce contrat doit être signé et retourné par courriel au CFGA.

Sur réception du Contrat signé par votre producteur, le CFGA enverra via courriel le document et les explications nécessaire pour procéder à une réclamation.

Le producteur devra télécharger son formulaire dûment rempli ainsi que les factures associées dans l'espace prévu à cet effet sur la plate-forme BixImpact. Ne pas oublier de cliquer le bouton « demander un paiement ».

À partir de ce moment, le délai pour la réception d'un paiement est de 2 à 4 semaines.

En cas de doute ou de délais, n'hésitez pas à me contacter:

Marie-Pier Beaulieu
mariepier@canadianfga.ca
819-291-2345